



Association Foncière
d'Aménagement Foncier
de CLAYEURES

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Séance du 18/04/2025 à 9 H 00

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit avril à neuf heures, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du trois avril deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la vice-présidence de Monsieur Gilles GERARDIN.

Une feuille d'émargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

Ordre du jour de la réunion du Bureau :

- 1 – Installation du nouveau Bureau par le Vice-Président.
- 2 – Election du Président.
- 3 – Composition de la Commission d'attribution des marchés.
- 4 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/12/2024.
- 5 – Point sur l'avancement des plantations réalisées dans le cadre des travaux connexes et réception de la totalité des travaux connexes.
- 6 – Emission de la redevance 2024.

Autres informations :

- 7 – Vote du budget 2025.
- 8 – Assemblée générale des propriétaires en juin 2025.

- 9 – Questions diverses.

1 – Installation du nouveau Bureau par le Vice-Président

Conformément à l'article 10-4 des statuts de l'Association Foncière de CLAYEURES, adoptés par l'Assemblée Générale des Propriétaires le 16/06/2021, Monsieur Gilles GERARDIN informe les membres du Bureau qu'il assure l'intérim de Monsieur Vincent COLLARD, Président, qui a présenté un courrier de démission de la totalité de ses fonctions en date du 25/02/2025.

En tant que Vice-Président, Monsieur GERARDIN rappelle qu'il a saisi la Chambre d'Agriculture en date du 07/03/2025 afin que celle-ci pourvoit au remplacement du membre défaillant par désignation d'un nouveau propriétaire foncier.

Par réponse du 13/03/2025, la Chambre d'Agriculture a désigné Monsieur Alexandre JUSNEL - GAEC des VAYATES - 34 Grande Rue - 54290 CLAYEURES pour siéger en tant que membre titulaire du Bureau de l'Association Foncière.

Le Vice-Président demande aux membres du Bureau de valider la nouvelle composition du Bureau.

Le Bureau :

- Prend acte de la désignation, par la Chambre d'Agriculture, de Monsieur Alexandre JUSNEL, propriétaire foncier, pour siéger en tant que membre titulaire au sein du Bureau. La durée de son mandat court jusqu'au 12/12/2029, date de renouvellement intégral du Bureau.
- Valide la nouvelle composition du Bureau.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 8 VOTE A L'UNANIMITE

A l'initiative de Madame LEMAIRE, le Bureau exprime ses sincères remerciements à Monsieur Vincent COLLARD pour ses engagements et investissements sans faille durant ces 5 dernières années, concrétisées par :

- La création de l'Association Foncière de CLAYEURES, rendant possible son organisation et son fonctionnement budgétaire, comptable, administratif ;
- La réalisation obligatoire et définitive de tous les travaux connexes d'amélioration foncière consécutifs à l'aménagement foncier ;
- Sa grande disponibilité, son écoute, sa volonté d'échanges réciproques constructifs avec tous les intervenants institutionnels d'une part et avec tous les propriétaires d'autre part afin de créer un espace collaboratif et consensuel favorable à l'activité et à la vie de l'Association Foncière.

2 – Election du Président

Le Bureau ainsi constitué peut procéder à l'élection de son nouveau Président. Monsieur GERARDIN demande aux membres du Bureau si certains se portent candidats à ce poste :

- Monsieur BROCHERAY Vincent propose sa candidature.

◆ Statuant sur l'élection du Président :

Monsieur GERARDIN fait procéder au vote (Monsieur BROCHERAY ne participe pas à celui-ci) :

Résultats : Après VOTE, Monsieur BROCHERAY Vincent, est élu à la majorité absolue (7 voix).

Monsieur BROCHERAY Vincent, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Président.

3 – Composition de la Commission d'attribution des marchés.

Suite à cette élection, il convient de constituer la commission d'attribution des marchés passés par l'Association Foncière.

Pour l'Association Foncière de CLAYEURES, la Commission d'Appel d'Offres est composée de :

- Monsieur Vincent BROCHERAY, Président

qui reconduit dans leurs fonctions :

- Madame Marie-Hélène LEMAIRE
- Monsieur Gilles GERARDIN

représentant le Bureau de l'association, désignés en séance plénière du 15/12/2023.

4 – Validation du procès-verbal de la réunion du 13/12/2024

Le Président demande si des remarques sont à formuler sur le procès-verbal de la réunion du Bureau du 13/12/2024 dont une copie a été adressée à chaque membre en annexe de la convocation.

Aucune observation n'étant exprimée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CONTRE : 0 ABSTENTION : 0 POUR : 8 VOTE A L'UNANIMITE

5 – Point sur l'avancement des plantations réalisées dans le cadre des travaux connexes et réception de la totalité des travaux connexes.

5 – 1 - Rappel du contexte de l'exécution du programme de travaux connexes relatif aux plantations

Réunie en séance plénière du 11/12/2024, la Commission d'Appel d'Offres, à la majorité de ses membres, (5 Pour – 1 Contre) a décidé d'attribuer le marché à le marché de plantations, à réaliser pour les deux maîtres d'ouvrage, à l'entreprise CHAPUY PAYSAGE - 21 Villaume Fontaine - 88700 AUTREY pour un montant de :

- Association Foncière de CLAYEURES : 22 743,10 euros hors taxes.
- Commune de CLAYEURES : 25 964,50 euros hors taxes.
- Montant total du marché groupé de plantations : 48 707,60 euros hors taxes.

Cette décision a fait l'objet d'une validation par le Bureau en date du 13/12/2024 ; un courrier de notification, daté du 10/01/2024 a été transmis au prestataire.

Préalablement à la plantation par le pépiniériste, le maître d'œuvre a réalisé un rétablissement des limites foncières par piquet. Le début des travaux fixé le 10/02/2025 a été lancé par ordre de service du 04/02/2025.

Aujourd'hui l'ensemble du programme de plantations est finalisé : la commune de CLAYEURES a signé la réception définitive de ce chantier afin de solder le marché CHAPUY. La réception des travaux est en cours pour l'Association Foncière et sera validée dans un très court délai.

Observations émises concernant ces travaux :

- Monsieur BENOIT indique que les nouvelles plantations situées sur le chemin OP 14, lieu-dit « La Haie Xouaxan », l'empêchent à présent d'accéder à sa parcelle contiguë.
- **Le Bureau décide** de matérialiser le passage d'accès vers la parcelle par 2 piquets et de déplacer les plants présents sur cette portion avant enracinement.

Concernant le bornage et la matérialisation des limites foncières des chemins d'exploitation, Monsieur GERARDIN :

- Demande que soit respecté le bornage des emprises suite à son constat de disparition des bornes pourtant récemment réimplantées en février 2025.
- **Le Bureau décide** de mettre en application le règlement GESTION ET ENTRETIEN DES CHEMINS D'EXPLOITATION adopté le 03/09/2024 en séance plénière et d'imposer la prise en charge financière de rebornage ou de remise en état à tout contrevenant qui n'obtempérerait pas à un premier courrier de mise en demeure.

5 – 2 - Réception définitive de tous les travaux connexes suivis par le maître d'œuvre et exécutés conformément aux programmes décidés par les commissions communale et départementale d'aménagement foncier.

La réception finale des travaux (voirie rurale, voirie d'exploitation, hydraulique, plantations) correspondant à la dernière phase du marché de maîtrise d'œuvre, intitulée AOR, soit assistance aux opérations de réception des travaux connexes d'amélioration foncière et de garantie de parfait achèvement doit faire l'objet d'une rédaction de(s) procès-verbal(aux) de réception et d'un suivi des réserves formulées par les maîtres d'ouvrage lors de cette réception jusqu'à leur levée éventuellement.

Cette dernière phase est en cours, elle a été amorcée lors de la visite du maître d'œuvre le 31/03/2025 à CLAYEURES.

Préalablement à cette rencontre, les deux maîtres d'ouvrage, dans un courrier commun signé le 27/03/2025, ont signalé leur mécontentement au maître d'œuvre, notamment sur les manquements significatifs de ce dernier en termes de pilotage, de coordination, de présence et d'accompagnement durant ce chantier « Plantations ». En raison du préjudice subit pour des prestations non accomplies, un geste commercial sur la facture soldant le marché de maîtrise d'œuvre a été sollicité.

Par mail du 04/04/2025 adressé à la Commune de CLAYEURES, le maître d'œuvre refuse cette demande au motif de l'absence du moindre fait établi et facturera l'intégralité de la prestation selon l'engagement du marché signé.

Monsieur GERARDIN reprendra contact téléphoniquement avec le responsable afin de clarifier cette situation et trouver un terrain d'entente sur le solde de ce marché de maîtrise d'œuvre.

A noter que dès réception définitive des travaux, sur accord de la Commune et de l'Association Foncière, un courrier sera transmis à la Direction Départementale des Territoires afin que ses services puissent attester de leur entière exécution par un contrôle définitif, en conformité avec l'arrêté préfectoral en date du 14/03/2023 autorisant leur réalisation au titre des articles L.214-1 à 214-6 du Code de l'Environnement.

Ce contrôle, effectué par l'autorité de tutelle des associations foncières, conditionnera le versement des subventions départementales notifiées aux deux maîtres d'ouvrage. En cas de manquement manifeste, les autorités chargées de l'exécution de l'arrêté préfectoral (article 13) seront saisies pour qu'elles leur imposent d'office les travaux non réalisés.

6 – Emission de la redevance 2024

A titre d'information, la redevance annuelle d'aménagement foncier 2024 a été émise en février 2024 pour les propriétaires dont les superficies de comptes de propriété sont supérieures à 6 500 m², pour un montant estimé à 14 000,00 Euros HT.

Il est rappelé que tout propriétaire qui effectue une mutation de parcelle, par cession, échange, donation, succession... doit en informer le Président afin que celui-ci puisse mettre à jour la base de données des comptes de propriété dont la surface sert de base au calcul de la redevance d'aménagement foncier.

Autres informations :

7 – Vote du budget 2025

Un travail sur l'élaboration prévisionnelle du Budget 2025 est actuellement mené en concertation avec Madame Martin, référente de la Trésorerie, qui valide l'ensemble des comptes de l'association.

La date du Vendredi 23 mai 2025 est retenue pour une réunion du Bureau qui :

- Clôturera l'exercice 2024.
- Votera le montant de la redevance 2025
- Votera le budget 2025.

8 – Assemblée Générale des Propriétaires en 2025.

Pour mémoire, en application de l'article 7-1- « Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations » inscrit dans les statuts définitifs, la périodicité de tenue des réunions de l'Assemblée Générale des Propriétaires (AGP) doit se dérouler au minimum tous les 4 ans.

L'adoption des statuts définitifs par l'AGP ayant eu lieu le 16/06/2021, il convient d'organiser une assemblée en 2025. Il est important de souligner que les statuts ont été adoptés par consultation écrite des propriétaires en raison de la période COVID qui interdisait toute tenue de séance publique.

Cette séance, prévue en septembre 2025, aura pour objectifs :

- De dresser un bilan de l'activité de l'Association Foncière d'une part,
- D'établir une synthèse concernant la réalisation des travaux connexes consécutifs à l'aménagement foncier d'autre part.
- De modifier les statuts éventuellement.
- De répondre aux questions diverses.

9 - Vie de l'Association Foncière :

L'élection du nouveau Président nécessite la mise à jour de tous les outils informatiques et paramétrages utilisés dans le cadre de la gestion de l'association.

Adresse du siège de l'association :

**Association Foncière de CLAYEURES
Monsieur Vincent BROCHERAY – Président
Ferme de la Chalade
54290 CLAYEURES**

Coordonnées des contacts :

Les adresses de messagerie sont les suivantes :

Monsieur Vincent BROCHERAY, Président : vincentbrocheray@hotmail.fr

Portable : 06/80/90/08/73

Monsieur Gilles GERARDIN, Vice- Président : gaecdes7cours@gmail.com

Portable : 06/17/14/77/30

Madame Marie-Hélène LEMAIRE, Secrétaire : marieruer@yahoo.fr

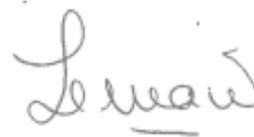
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent BROCHERAY

La secrétaire de séance,



Marie-Hélène LEMAIRE